

FICHE 1-1 : LES VOLUMES DES BÂTIMENTS

Constat

Hormis les monuments historiques et quelques immeubles récents, la forme la plus courante des immeubles anciens de VILLEBOIS-LAVALLETTE est assez homogène : parallélogramme rectangle plus ou moins allongé, constitué d'un niveau principal avec combles et couvert d'un toit en bâtière à deux longs pans. Cette forme évolue, à partir du milieu du XVIII^e siècle, avec l'apparition d'un étage carré surmonté d'un comble pour les maisons bourgeoises ou les maisons de Maîtres, et cette évolution se stabilise au XIX^e siècle dans les bâtiments construits à cette époque.

Les recommandations issues de l'observation

Des volumes simples

Traditionnellement les volumétries des immeubles de VILLEBOIS-LAVALLETTE sont simples : plan rectangulaire, parallélogramme rectangle, toit à deux pentes. **Afin de maintenir cette homogénéité patrimoniale, il est important de perpétuer ces formes simples dans les secteurs de l'AVAP.**

Les ajouts en toiture

Les seuls éléments apparaissant régulièrement sur les toitures traditionnelles de VILLEBOIS-LAVALLETTE sont essentiellement constitués par des ouvrages liés à l'usage ou à l'entretien : des souches de cheminée, des fenêtres de toit de type « tabatière ».

Les **souches de cheminée** sont le plus souvent situées sur un (ou sur les deux) pignon au niveau du faîtage. Elles sont assez trapues et de sections rectangulaires (leur longueur étant parallèle à la pente). Réalisées en pierres, ou enduites à la chaux, elles sont très souvent couronnées par des mitrons en terre cuite. **Il conviendrait de maintenir ces dispositions traditionnelles lors de la création de nouvelles souches de cheminée.**

Les **lucarnes** sont extrêmement rares sur les couvertures en tuiles creuses. En effet, la faible pente des toitures ne permet pas d'aménager des greniers confortables pour le stockage des foin ou des récoltes : il n'y a donc pas de lucarnes feunières. De plus, cette faible pente rend difficile l'intersection de la couverture principale avec celles de la lucarne, intersection qui rendrait nécessaire la réalisation de longues noues difficiles à rendre étanches avec des moyens limités à l'emploi de tuiles creuses (en général, les noues sont réalisées en zinc ou en plomb, matériaux peu accessibles dans la région avant le XIX^e siècle). **Il est donc recommandé de ne pas créer des lucarnes dans les toitures en tuiles creuses.**

Les ajouts en façade

Les éléments de façade venant modifier la simplicité des volumes des bâtiments de VILLEBOIS-LAVALLETTE sont principalement des emmarchements ou des escaliers extérieurs, et quelques marquises (ou des petites entrées vitrées) ajoutées au XIX^e siècle pour protéger de la pluie et du froid les portes d'entrée des maisons.

Les quelques exemples **d'escalier extérieurs** sont destinés à desservir le premier niveau, ou le grenier, d'un bâtiment. Ces escaliers sont constitués de marches en pierres monolithes et quelquefois de garde-corps maçonnés au-dessus du mur d'échiffre. Les emmarchements sont toujours réalisés avec des pierres monolithiques, sans ajout. Afin de préserver cette particularité de VILLEBOIS-LAVALLETTE, il est fortement recommandé, dans les secteurs de l'AVAP, de réaliser des emmarchements ou des escaliers extérieurs sans revêtement rapportés de type carrelage ou tomette. **Préférer des dalles en pierres régulières taillées qui pourront se patiner avec le temps.**

Les **marquises** ou les **petites entrées vitrées** sont des éléments en serrurerie simple, dont les parties courantes sont vitrées. Il s'agit d'ouvrages transparents de dimensions modestes. En raison de leurs faibles encombrements, ils ne dénaturent pas les volumes initiaux. **Ces dispositions pourraient être reproduites, dans les secteurs de l'AVAP.**



A SAVOIR... LA VOLUMÉTRIE DES BÂTIMENTS

Volumes simples

La volumétrie est en matière d'architecture plus importante que les matériaux et les couleurs. Ce sont la forme du bâtiment et son positionnement que l'on perçoit en premier et qui donnent au bâtiment son identité et sa faculté d'insertion.

Cheminée

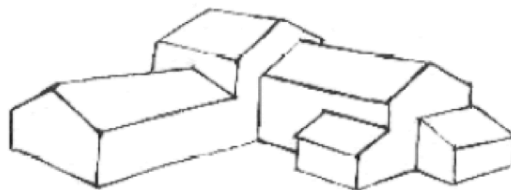
Obligation, par la loi Grenelle 2, de faire réaliser un conduit de cheminée dans toutes les nouvelles habitations. Autant en profiter pour réaliser une souche de cheminée conforme à la tradition (voir page précédente).

Génoises ou corniches

Les génoises à 2 rangs sont assez fréquentes et quelques corniches en pierres existent, mais pour le bâti le plus simple, ce sont des chevrons débordants qui sont situés en égouts des couvertures de VILLEBOIS-LAVALLETTE.

GROUPEMENTS

Les groupements anciens, corps de fermes, hameaux, parfois si pittoresques sont souvent une source d'inspiration pour les concepteurs de maisons.



Ces jeux de volumes permettent de créer des variations dans les espaces et les ambiances, de hiérarchiser les différentes fonctions du bâtiment, et aussi éventuellement, d'échelonner un projet en plusieurs phases.



UNE LOGIQUE SIMPLE

Un groupement ancien complexe s'est fait dans le temps, par l'ajout successifs de volumes simples.

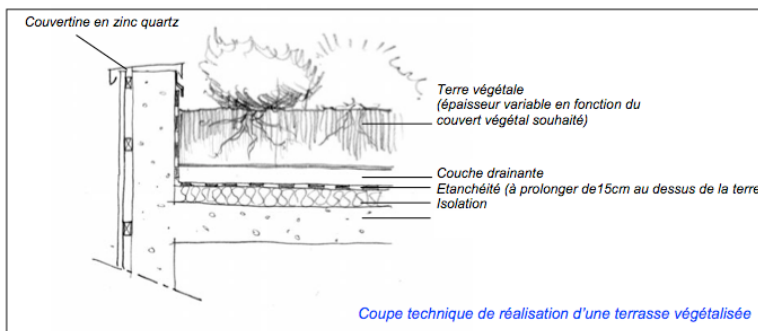
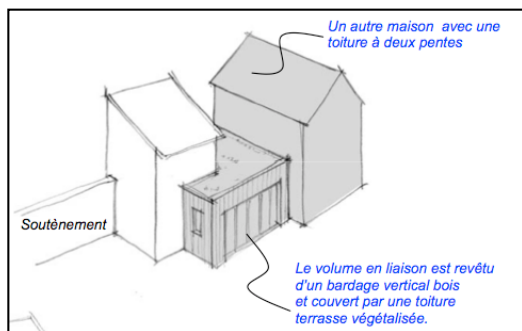
Si l'on souhaite s'inspirer de ces dispositifs et composer avec des volumes différenciés, il convient de respecter cette règle ; c'est à dire que l'assemblage doit pouvoir être logiquement décomposé.

Attention, cette démarche est à manier avec dextérité pour ne pas aboutir à un résultat artificiel.

Exemples de volumétries des extensions contre un bâtiment existant - source : plaquette CAUE 79

Les toitures terrasses

Avec les espaces en terrasse, dans les secteurs présentant le plus de déclivité dans le bourg de VILLEBOIS-LAVALLETTE, les toitures terrasses végétalisées peuvent assez facilement s'insérer dans le bâti environnant. Terrasses inaccessibles, sans garde-corps, elles doivent s'intégrer à la pente et aux volumes environnants pour accompagner l'extension en liaison de plusieurs bâtiments.



Exemple d'extension en liaison de 2 bâtiments avec une toiture terrasse ponctuelle - source : ZPPAUP de Turquant

Que dit le règlement de l'AVAP pour les Secteurs Urbains (SU1, SU2) ?

- => Les plans doivent être simples (carrés, rectangles,...), et les toitures sont à 2 longs pans (toiture monopente non traditionnelle, donc interdite).
- => La pente des toitures est adaptée à la tuile creuse (quelquefois à l'ardoise, ponctuellement au zinc pour projet très contemporain),
- => Une toiture terrasse doit s'intégrer à son environnement et ne doit pas être trop décelable : pas d'accolement à un immeuble repéré du patrimoine ; pas de garde-corps en serrurerie / ferronnerie ; ligne de vie invisible ; inaccessible sauf ponctuellement pour l'entretien ; limitée en hauteur et végétalisée.
- => Les étages en retrait sont interdits (attique) en SU1 mais ils peuvent être admis en SU2 pour des projets contemporains
- => Les annexes et les abris doivent être fermés sur 3 côtés au minimum (les façades pleines peuvent cependant recevoir des baies)